

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-neuvième session du Comité permanent
Doha (Qatar), 12 mars 2010

Questions stratégiques et administratives

COOPERATION AVEC LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES
ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE

1. Le présent document a été préparé conjointement par les Secrétariats CITES et CMS.

Contexte

2. A sa 13^e session (Bangkok, 2004), la Conférence des Parties à la CITES a adopté la résolution Conf. 13.3, *Coopération et synergie avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*, qui charge le Comité permanent d'examiner régulièrement le protocole d'accord conclu entre les Secrétariats CITES et CMS présenté lors de la 49^e session du Comité permanent (Genève, avril 2003) (voir le document SC49 Doc. 6.2).
3. A sa 53^e session (Genève, juin/juillet 2005), le Comité permanent a adopté une liste d'activités conjointes CITES/CMS pour 2005-2007 sur la base d'une proposition faite dans le document SC53 Doc. 9.
4. En novembre 2005, la Conférence des Parties à la CMS a adopté la résolution Conf. 8.11, qui souligne l'importance et la nécessité d'une collaboration renforcée entre les diverses conventions concernées par la question de la biodiversité. De plus, dans sa résolution Conf. 8.2, la Conférence a adopté le *Plan stratégique de la CMS 2006 à 2011* tourné vers quatre objectifs principaux:
 - a) l'obtention des meilleures informations disponibles pour orienter les décisions,
 - b) la nécessité d'appliquer les mesures de conservation de façon concertée et coordonnée;
 - c) l'amélioration de la prise de conscience des personnes concernées; et
 - d) le développement et la mobilisation des moyens humains et des ressources financières pour appliquer les mesures de conservation nécessaires.
5. En juin 2007, à sa 14^e session, la Conférence des Parties à la CITES a adopté dans sa résolution Conf. 14.2 la *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013*, dont l'objectif 3.5 stipule que:

Les Parties et le Secrétariat coopèrent, comme approprié, avec les autres organisations et accords internationaux traitant des ressources naturelles, afin de parvenir à une approche cohérente et concertée aux espèces pouvant être menacées d'extinction par un commerce non durable, y compris celles qui sont exploitées commercialement.

6. En juillet 2008, à sa 57^e session, le Comité permanent de la CITES a approuvé la liste d'activités conjointes CITES/CMS revues pour 2008-2010 tout en demandant que la prudence soit de rigueur dans les tentatives d'harmonisation de nomenclature, compte tenu des implications pratiques éventuelles de changements. Certaines Parties ont par ailleurs demandé que d'autres espèces comme *Arctocephalus australis*, *Dugong dugong* et *Vicugna vicugna* puissent intégrer la liste des espèces prises en compte.

7. En novembre 2008, à sa 34^e session, le Comité permanent de la CMS a approuvé également la liste d'activités conjointes de la CITES et de la CMS présentée dans le document PNUE/CMS/StC34/3.
8. Sur la base du document adopté par le Comité permanent de la CMS à sa 34^e session, la Conférence des Parties à la CMS (Rome, 1-5 décembre 2008) demande dans sa résolution UNEP/CMS/Résolution 9.6 adoptée à sa neuvième session, d'élaborer des mesures concrètes en collaboration avec le Secrétariat CITES pour appliquer le mémorandum d'accord existant afin d'atteindre l'objectif 2010. La conférence y prend également note de la proposition faite par le quinzième conseil scientifique (Rome, 27-28 Novembre 2008) à propos de l'harmonisation de la nomenclature utilisée dans les annexes de la CMS et de la CITES, et demande au Comité pour les animaux de la CITES de se pencher sur l'état des débats contenus lors de la réunion d'avril 2009 tels que présentés dans la recommandation UNEP/CMS/Recommandation 9.4.

Activités conjointes menées depuis 2008

9. Fin 2007, en application de la résolution Conf. 13.3 mentionnée ci-dessus au point 2, les Secrétariats CITES et CMS décident de préparer un projet de liste d'activités conjointes pour 2008 à 2010 (voir l'annexe du présent document). Cette liste tenait compte de la réalisation des activités passées.
10. Les activités conjointes inscrites de 2008 à 2010 tiennent compte de l'objectif 2010 concernant la biodiversité et y contribuent. Dans cette liste, la priorité est donnée aux espèces identifiées dans la résolution Conf. 13.3 comme prioritaires. Elle a trois thèmes principaux:
 - a) l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature;
 - b) les actions conjointes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces partagées; et
 - c) la coopération au niveau de l'administration et de la réunion de fonds.
11. Les activités réalisées depuis 2008 sont détaillées dans l'annexe.
12. Les synergies résultant des activités mentionnées dans l'annexe montrent d'ores et déjà que ces activités peuvent dynamiser la conservation des espèces, tout en y intégrant la prise en compte des effets relatifs à d'autres questions prioritaires telles que le changement climatique, les moyens d'existence et la préservation des services fournis par les écosystèmes, l'allègement de la pauvreté et le bien-être des populations humaines, mais aussi l'utilisation plus rationnelle des ressources financières. Les Secrétariats ont donc l'intention de continuer à coopérer dans la recherche de fonds pour ces activités.
13. La France a mis à disposition 32.000 EUR (environ 46.000 USD) pour permettre au Secrétariat d'engager un consultant pour faire progresser la synergie avec la CMS et continuer les travaux que cette dernière convention avait d'ores et déjà financés sur ses fonds propres jusque mi-2009. L'accord de financement adressé en 2009 par le gouvernement français indique un second envoi de 63.000 EUR en 2010 si les disponibilités financières le permettent pour assurer la poursuite de cette action. Toujours en collaboration avec le Secrétariat CITES, la CMS a quant à elle reçu des fonds de la part de la France et de Monaco pour mener à bien des actions nécessaires au développement de cette coopération (organisation de réunions multilatérales pertinentes). Le Secrétariat CITES et celui de la CMS saisissent cette occasion pour remercier les gouvernements de la France et de Monaco pour leur soutien généreux.
14. Compte tenu de la perspective d'un soutien supplémentaire de la France, l'arrivée d'un nouveau secrétaire général et le calendrier des réunions du Comité permanent, le Secrétariat CITES, avec l'accord du Secrétariat de la CMS, suggère que le programme d'activités conjointes 2008-2010 soit prolongé jusqu'à fin 2011. Le Secrétariat envisage de proposer un programme d'activités conjointes revu pour la période 2012-2014 à la 61^e session du Comité. Le Comité est invité à approuver cette proposition qui sera ensuite présentée à la 37^e session du Comité permanent de la CMS.

LISTE D'ACTIVITES CONJOINTES CITES/CMS 2008-2010

ETAT DES ACTIVITES (DECEMBRE 2009)

Activités	Tâches communes à titre indicatif	Commentaires	Résumé des activités entreprises
<p>Harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Finaliser une liste concordante à jour des espèces inscrites aux annexes des deux Conventions. 2. Repérer les différences dans la nomenclature et la taxonomie dans les annexes respectives. 3. Tenter de les faire éliminer par les organes scientifiques subsidiaires et les CoP. 4. Créer une base de données commune pour les espèces couvertes par les deux Conventions. 	<p>1-4. Cette activité doit faciliter la coopération pratique entre les Conventions et contribuer à ce que les activités partagées soient mieux comprises par les organisations partenaires, les autres parties prenantes et le public.</p> <p>4. Le PNUE-WCMC paraît être un partenaire naturel pour cette activité.</p>	<p>1-4. Comparaison des listes réalisées.</p> <p>Présentation conjointe de la démarche concernant la progression de l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature dans les listes d'espèces utilisées par les deux Conventions CITES et CMS lors de la deuxième réunion des présidents de comités scientifiques des conventions relatives à la biodiversité (25 mai 2008, Bonn). Soutien de la part du comité.</p> <p>Préparation et examen du document UNEP/CMS/ScC/Doc 8 sur l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature lors de la 15^e réunion du conseil scientifique de la CMS (Rome, novembre 2008).</p> <p>Adoption de la recommandation UNEP/CMS/9.4/rev1, examen de ce document par le Comité pour les animaux de la CITES. L'harmonisation proposée concerne principalement:</p>

Activités	Tâches communes à titre indicatif	Commentaires	Résumé des activités entreprises
			<ol style="list-style-type: none"> 1) La nouvelle référence adoptée par le conseil scientifique de la CMS pour les mammifères marins; 2) Une proposition concernant l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature pour les oiseaux; 3) L'utilité qu'il y aurait à créer un comité de nomenclature et de taxonomie placée sous l'égide des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions associés à la biodiversité (CSAB). (Les progrès réalisés dans l'harmonisation de la nomenclature pour les mammifères sont décrits dans le document CITES CoP15 Doc. 12.) 4) Intégration des données CMS dans la base de données CITES, et des données CITES dans la base de données CMS à compléter.
<p>Actions conjointes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces partagées.</p>	<p>1. En s'appuyant sur la liste concordante à jour et en mettant initialement l'accent sur les espèces suivantes: saïga (<i>Saiga tatarica</i>), léopard des neiges (<i>Uncia uncia</i>), populations de l'éléphant d'Afrique (<i>Loxodonta africana</i>) d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique, de l'océan Indien, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, requin-baleine (<i>Rhincodon typus</i>) de l'Asie du Sud et</p>	<p>1-2. Dans un souci d'efficacité et de bon rapport coût/efficacité, des actions conjointes sur les espèces partagées doivent être conduites chaque fois que cela est possible. Les différents thèmes des Conventions sont souvent complémentaires. En agissant ensemble, les Secrétariats peuvent</p>	<p>1-3. L'éléphant d'Afrique: Présentation des activités de la CMS sur les éléphants aux points focaux nationaux du programme MIKE de la CITES (Mombassa, juin 2008). Accord obtenu des représentants MIKE pour développer une action</p>

Activités	Tâches communes à titre indicatif	Commentaires	Résumé des activités entreprises
	<p>du Sud-Est, grand requin blanc (<i>Carcharodon carcharias</i>) et esturgeons (<i>Acipenseriformes</i>), trouver des parties prenantes régionales et des ONG ou des agences nationales, régionales et interrégionales pouvant collaborer ou appuyer les programmes régionaux concernant des buts et des activités de gestion conjoints.</p> <p>2. Préparer avec ces parties prenantes des programmes conjoints pour la conservation et/ou l'utilisation durable de ces espèces. Pour chaque Secrétariat: prendre la direction des activités quand c'est approprié – la CITES mettant l'accent sur l'utilisation durable et la CMS sur le rétablissement des espèces. Etablir des groupes de travail conjoints comme approprié pour guider et superviser la réalisation de ces activités.</p> <p>3. Ensemble: trouver pour ces espèces partagées des indicateurs correspondant à ceux des Conventions et montrant l'efficacité des programmes, et suivre les progrès accomplis en direction de l'objectif de 2010 et au-delà.</p> <p>4. Repérer les décisions pertinentes prises ou proposées par les organes directeurs de la CITES et de la CMS afin d'encourager les Parties à veiller à la cohérence de la politique qu'elles appliquent concernant les deux Conventions et à la mise en œuvre cohérente des Conventions au plan national.</p>	<p>assurer le leadership requis pour stimuler l'action nécessaire pour améliorer la conservation et l'utilisation durable des espèces partagées.</p> <p>En l'absence du financement externe requis, les Secrétariats poursuivront leur échange d'informations habituel sur les espèces partagées et entreprendront des actions conjointes limitées si le temps et les fonds le permettent.</p>	<p>conjointe MIKE/MdA de la CMS¹.</p> <p>Organisation d'une réunion conjointe à Accra (Ghana) le 1^{er} avril 2009 des points focaux nationaux du Memorandum d'Accord de la CMS et du comité de pilotage de l'Afrique de l'Ouest du programme MIKE.</p> <p>Adoption d'une déclaration commune concernant la préparation conjointe de 12 projets transfrontaliers et d'un récapitulatif des aires transfrontalières de distribution des éléphants en Afrique de l'Ouest. Développement initial des 12 fiches de projets transfrontaliers.</p> <p>1-4. Participation du Secrétariat CITES lors de la CoP9 de la CMS (Rome, décembre 2008) et rappel en plénière aux points focaux nationaux des décisions prises sur les inscriptions des requins dans les annexes de la CITES.</p>
Coopération dans l'administration et la réunion de fonds	1. Tenir des réunions annuelles des Secrétariats pour examiner le protocole d'accord, le plan de travail et les questions d'intérêt mutuel.	1-2. Représente une formalisation de tâches accomplies de manière plus informelle et sur une base ad hoc.	1. Deux réunions de la CMS et de la CITES en 2009 (Genève, respectivement février et août 2009). En février, le cadre des

¹ *Mémorandum d'Accord de la CMS concernant les mesures de conservation pour les populations d'éléphants d'Afrique de l'Ouest*

Activités	Tâches communes à titre indicatif	Commentaires	Résumé des activités entreprises
	<p>2. Echanger des expériences sur l'utilisation du portail sur la gestion des connaissances pour les AME touchant à la biodiversité (WWW.INFORMEA.ORG) et des idées pour l'agrandir, ainsi que les calendriers des sessions, des invitations aux sessions, la liste des centre de coordination administratifs et scientifiques des Parties, les projets de documents avant les sessions des Conventions, y compris les plans stratégiques, le détail des éléments et des lignes directrices sur la procédure et l'administration dont l'adoption conjointe pourrait être d'intérêt mutuel.</p> <p>3. Promouvoir la collecte de fonds conjointe pour financer des projets sur les espèces partagées.</p>		<p>discussions concernait la mise en œuvre de la liste d'activités conjointes et la répartition des tâches. En août 2009, la discussion a porté, suite au changement intervenu à la CMS, sur les travaux conjoints dont la poursuite a été entérinée.</p> <p>2-3. Des fonds ont été obtenus par la CITES pour engager un consultant (cf. point 13 du présent document), et par la CMS pour développer des projets en lien avec la liste d'activités conjointes.</p>
Sensibilisation et renforcement des capacités	<p>1. Etudier les possibilités de mener des activités coordonnées concernant la sensibilisation et renforcement des capacités et la représentation du Secrétariat d'une Convention par celui d'une autre aux réunions d'intérêt mutuel, afin d'économiser les coûts de la participation et de promouvoir la synergie.</p>		<p>Février 2009: représentation du Secrétariat de la CMS par le Secrétariat CITES lors de la réunion technique du GGE (Groupe de gestion environnementale) des Nations Unies (Nairobi, 14-15 février 2009) sur la base d'un document de position transmis au représentant de la CITES.</p>